

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

DELIBERATION N°2021.00430

SOUTIEN AUX FILIERES D'EXCELLENCE – ACTIONS DEDIEES A LA FILIERE METROPOLITAINE « INDUSTRIE »

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 61

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN

RECU EN PREFECTURE

Le 29 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20211021-D20210043010

DATE D’AFFICHAGE :29 octobre 2021

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. André CHARBONNIER,
Mme Frédérique CHAVE, M. Christophe FAVERJON, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021

SOUTIEN AUX FILIERES D'EXCELLENCE – ACTIONS DEDIEES A LA FILIERE METROPOLITAINE « INDUSTRIE »

I. Mécaloire, action Production France

Mécaloire regroupe des entreprises appartenant au secteur de la mécanique et de la métallurgie et des partenaires industriels du territoire.

A travers son rôle de facilitateur d'échanges, Mécaloire favorise la coopération, le développement économique et l'innovation au sein de ses entreprises adhérentes.

La crise sanitaire et économique a impacté de plein fouet, les entreprises mécaniciennes de la Métropole stéphanoise et de la Loire dès mars 2020, avec les conséquences suivantes :

- des arrêts de production chez les grands donneurs d'ordres et un report des commandes,
- des difficultés d'approvisionnement qui révèlent un fort niveau de dépendance à des lieux de production éloignés et réinterrogent les politiques d'achat,
- une baisse significative des chiffres d'affaires en 2020 chez les adhérents de Mécaloire : de l'ordre de 15 à 20 %,
- des incertitudes sur les carnets de commandes qui perdurent en 2021 avec de fortes variations mensuelles,
- des prix des matières premières qui s'envolent début 2021.

Dans ce contexte de crise les entreprises de Mécaloire ont démontré leur capacité d'adaptation et de rebond en cherchant notamment de nouveaux clients à proximité dans l'objectif de maintenir l'activité et l'emploi. Dans ce cadre, le business meeting qui s'est déroulé en virtuel avec une trentaine de donneurs d'ordre et plus de 50 participants de la Métropole stéphanoise confirme cette capacité des adhérents à s'adapter, utiliser de nouveaux outils, rechercher de nouveaux marchés.

C'est dans ce contexte et avec une volonté de Mécaloire d'aider ses adhérents à rebondir que l'action Production France a émergé. Cette action a pour objectif de permettre la relocalisation d'activité de production qui peut prendre 2 formes différentes :

- Relocalisation de la chaîne de valeur de la production, avec identification de fournisseurs et de sous-traitants sur le territoire,
- Relocalisation d'unités de production.

Ainsi, à travers cette action de relocalisation, Production France :

- créera des opportunités de business aux adhérents de Mécaloire,
- rendra visible les compétences industrielles du territoire auprès des donneurs d'ordre,
- permettra aux acteurs de Mécaloire de proposer une réponse groupée et la plus opportune à des appels d'offre complexes de donneurs d'ordre.

Pour réaliser cette action, Mécaloire propose la mise en place sur l'année 2021/2022 d'une phase d'amorçage de l'action. Cette phase permettra la définition des outils nécessaires à cette action dont la réalisation d'une cartographie des compétences, une première action de prospection et de sourcing des appels d'offres et la réponse à des premiers appels d'offres permettant de tester la démarche.

Enfin, il est important de noter que Saint-Etienne Métropole demande au porteur de l'action d'être impliqué dans le comité de pilotage de l'action, de disposer, après élaboration et test, des outils mis en place afin de mesurer la pertinence de ces outils dans le cadre de l'intervention publique de Saint-Etienne Métropole.

Dans le cadre de cette phase d'amorçage, les livrables proposés sont les suivants :

- Réalisation d'une cartographie des compétences sur la base de 50 visites d'entreprises et élaboration de 50 rapports d'audit,
- Test des outils de réponse aux appels d'offres et test de la gouvernance,
- 2 à 3 réponses à des appels d'offres complexes,
- Définition d'un plan de communication.

Ainsi, pour cette première année d'amorçage, Mécaloire propose un budget de 63 600 €, sur lequel Saint-Etienne Métropole est sollicité à hauteur de 20 000 €. L'intervention de la Métropole se fait au regard des livrables proposés ci-dessus et des objectifs de l'action : relocalisation d'activité engendrant du business pour les entreprises du territoire et le maintien et/ou la création d'emplois.

II. Manutech USD : déploiement du Welcome Pack GO

Le programme Welcome Pack a été initié en 2016. Ce programme a permis l'accompagnement de 27 porteurs de projets de 2017 à 2019. En 2019, un travail de redéfinition de l'accompagnement Welcome Pack a pu être réalisé avec les services de Saint-Etienne Métropole et a abouti à la définition du Welcome Pack START et du Welcome Pack GO.

Les objectifs du Welcome Pack sont doubles :

- attirer sur le territoire de Saint-Etienne Métropole des startups, PME et porteurs de projets afin de les aider à faire face aux enjeux de développement et de compétitivité, les faire gagner en visibilité et ainsi accélérer leur croissance,
- Permettre aux entreprises du territoire d'avoir accès à la technologie laser femtoseconde dans le cadre de leur développement.

MANUTECH USD dispose d'équipements d'excellence permettant aux start-ups, PME et porteurs de projets de réaliser rapidement une preuve de concept qui est capitale dans le domaine industriel pour atteindre un temps de déploiement et de mise sur le marché plus faible et moins onéreux

Dans ce contexte, le Welcome Pack GO permet de confirmer un potentiel industriel grâce à une étude de validation technique auprès des entreprises identifiées par le Welcome START. L'aide correspond à 50 % de l'intervention de MANUTECH USD auprès des entreprises.

Manutech USD sollicite une aide de Saint-Etienne Métropole de 15 000 €. Cette aide permettra l'accompagnement de 4 Welcome Pack GO pour l'année 2021/2022. L'intervention de Saint-Etienne Métropole est proposée dans le cadre de la diffusion de la technologie laser et de l'intérêt de cette diffusion pour le développement du territoire de Saint-Etienne Métropole.

Une convention sera signée avec chaque bénéficiaire et définira les engagements réciproques des parties dans le cadre du partenariat, et les modalités de versement et d'utilisation de la subvention apportée par Saint-Etienne Métropole. Le projet de convention type est en annexe.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention de 20 000 € à l'association Mécaloire au titre de l'action « Production France – Phase d'amorçage année 2021/2022 »,**
- **autorise le versement d'une subvention de 15 000 € au GIE Manutech USD au titre de l'action « Welcome Pack GO »,**
- **approuve le projet de convention type entre Saint-Etienne Métropole et chacun des bénéficiaires mentionnés ci-dessus,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions entre Saint-Etienne Métropole et les bénéficiaires mentionnés ci-dessus et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget Innovation SUFLI- INUM de l'exercice 2021.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU